

PREY
église

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE.
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927
et la loi du 27 août 1941 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

L'Eglise de PREY (Eure)
.....
.....
.....
appartenant à la Commune de PREY
.....
.....
est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments
historiques.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la
situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3.

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la
préfecture, au maire de la commune de PREY
.....
.....
.....

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 22 Septembre 1954.

Pour le Ministre, par Délégation
Le Directeur Général de l'Architec-
ture - signé : R. PERCHET

615-646-J. A. 331415. [10714]

Pour ampliation :
Le Chef du Bureau des Travaux
et Classements,

T. S. V. P.

Département :
EURE

Commune :
PREY

Eglise

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 28/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
EVREUX
Hôtel des impôts 11 rue Georges
POLITZER 27021
27021 EVREUX
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40
cdif.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

